



Guide sur les subventions à l'usage des communes du Pas-de-Calais

Édité par les services de la permanence parlementaire
de Mme Cathy Apourceau-Poly

Madame, Monsieur le Maire,

De nombreux maires m'interpellent régulièrement sur les demandes de subventions auxquelles ils peuvent prétendre. Il existe une rupture d'égalité républicaine entre ceux qui connaissent les rouages du montage de dossiers et ont la capacité d'accéder aux subventions, et ceux qui n'ont pas les moyens humains d'y accéder.

Avec mes collaborateurs, nous avons donc travaillé à ce fascicule, qui, nous l'espérons, vous aidera concrètement au quotidien dans votre rôle d'élu.

Notre département compte 790 communes de moins de 2000 habitants sur 890, la plupart d'entre elles en zone rurale, ce qui en fait l'un des premiers départements ruraux de France. Suite aux grands rassemblements d'EPCI dans le cadre de la loi NOTRe, les élus se retrouvent plus éloignés encore des centres de décision. Évidemment, chaque EPCI a ses propres dispositifs que nous ne pouvons reprendre dans ce document.

J'espère que ces quelques données sauront vous être utiles et vous accompagner dans votre mandat.

Pour tout complément d'information et l'aide au montage des dossiers, mes deux collaborateurs en charge des collectivités, Pierre Boufflers et Amaury Lebreton, sont à votre disposition.

Cathy Apourceau-Poly
Sénatrice du Pas-de-Calais

Cadre global

De nombreux acteurs interviennent auprès des communes pour les aider à financer leurs projets. Toutefois, ils n'interviennent le plus souvent qu'une fois le projet déterminé et monté, ce qui pose la question de l'ingénierie dans des communes aux moyens restreints.

Le montage des projets

Pour participer au montage des projets, le Département du Pas-de-Calais a créé Ingénierie 62 (<http://ingenierie62.fr/>) : un service dédié à l'accompagnement des collectivités dans la construction de leurs projets.

L'État a également édité un portail général permettant d'identifier les aides possibles en fonction de vos besoins, à retrouver sur : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

La phase d'approche du projet nécessite avant tout d'identifier plusieurs éléments :

-  Quels sont tous les interlocuteurs pour les différentes facettes du projet ?
-  Qui, parmi ces interlocuteurs, est mon partenaire institutionnel principal ?
-  Quels sont les calendriers de chacun de ces acteurs ? Combien de temps prend l'instruction d'une demande de subvention par la Préfecture, par le Département, l'Europe ? Et surtout, sur quelle période puis-je candidater ?
-  Quelle part de l'investissement ma collectivité peut mettre ? Le minimum est de 20%, mais réciproquement, cela signifie qu'un projet est limité à 5 fois la capacité d'investissement de la commune.

Pendant l'exécution du projet, il peut être profitable de maintenir une veille sur les appels à projet qui tombent parfois et peuvent permettre d'amplifier le projet.

Il est toutefois primordial de tenir compte de l'agenda des opérations : la plupart des dossiers de subvention doivent être bouclés avant le début des opérations et imposent une déclaration de non-commencement d'exécution des opérations.

En l'espèce, si les possibilités de subventions sont nombreuses, il est parfois délicat d'appréhender tous les paramètres. Des services existent pour vous aider, qu'il s'agisse d'Ingénierie 62 ou des services de la permanence parlementaire.



Les subventions

La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la Région et du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale (articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

De la part de l'État :

L'État, à travers la Préfecture, la Direccte ou la Direction Départementale des Transports, finance :

- 💡 *l'équipement et le développement des territoires ruraux (DETR),*
- 💡 *le développement du tissu commercial (FISAC),*
- 💡 *l'emploi et l'attractivité (FNADT)*
- 💡 *la Sécurité Routière (PDASR),*
- 💡 *les investissements locaux (DSIL).*

En marge de ces subventions, les agences dépendantes de l'État apportent aussi des aides :

- 💡 *la Direction de la Cohésion Sociale (quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville),*
- 💡 *l'Ademe (environnement et maîtrise des déchets, de l'énergie),*
- 💡 *l'Agence de l'Eau,*
- 💡 *l'ANAH et l'ANRU (habitat et logement),*
- 💡 *le Centre National de Développement du Sport*
- 💡 *le fonds d'amortissement des charges d'électrification (pour tout ce qui concerne les réseaux électriques).*

De la Région et du Département :

Le Département finance en partie les projets des collectivités à travers le FARDA: programme d'aide et d'accompagnement spécifiquement mis en place pour les territoires ruraux (901 opérations financées en 2020 pour 15,8 millions d'euros).

Le produit des amendes de police pour les infractions routières est également reversé par l'État aux départements qui peut les redistribuer en financement de projets ayant trait à la route.

La Région peut apporter un concours dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence, notamment l'action économique, l'emploi, l'attractivité, etc.

De l'Europe :

L'Union Européenne peut apporter son concours financier via

- 💡 *le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural,*
- 💡 *le Fonds Européen de Développement Régional*
- 💡 *le Fonds Social Européen.*



Les appels à projets

Au-delà de ces subventions reconduites d'années en années, différents acteurs, dont l'État à travers le Préfet, lancent des appels à projet sur des thématiques qu'ils choisissent.

Ces appels à projet peuvent porter sur des projets à venir ou déjà en cours, mais les délais pour constituer les dossiers sont souvent courts entre la publication de l'appel et son échéance.

Tableau récapitulatif des principales aides (non-exhaustif)

Sigle	Dénomination	Objet	Interlocuteur
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux	Subventions d'investissement attribuées pour le financement d'opérations dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.	Préfecture
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local	Accompagner les projets d'investissement structurant des communes	Préfecture
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	Développer le tissu commercial sinistré	DIRECCTE
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire	Développer l'emploi et l'attractivité des territoires	Préfecture
FARDA	Programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux	Toutes les opérations de développement en ruralité (901 opérations financées en 2020 pour 15,8 millions d'euros)	Département du Pas-de-Calais
Amende de police		Opérations en lien avec la Sécurité Routière et les aménagements de voirie	Département du Pas-de-Calais
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	Gestion de l'espace rural et de l'environnement, compétitivité agricole	DIRECCTE

Nous contacter :

Cathy Apourceau-Poly

06.14.14.63.82

c.apourceau-poly@senat.fr



Permanence parlementaire : 66 Rue de la Gare, 1^{er} étage, 62300 Lens



www.cathyapourceaupoly.fr



@CathyApourceauPolySenatrice



@Apourceau

Pierre Boufflers

06.07.01.37.41

p.boufflers@clb.senat.fr

Amaury Lebreton

06.10.32.41.90

a.lebreton@clb.senat.fr

Bertrand Pericaud

06.73.62.21.90

b.pericaud@wanadoo.fr